

S052H61112

975

(1938, 62)

Crédit immobilier du Tarn-et-Garonne  
Représentation de la S.N.C.F.

M. FORT

C.D. 2. 8.38 45 XII  
C.A. 21.2.62 12 VIII c)

Crédit immobilier du Tarn-et-Garonne - Représentation de la S.N.C.F.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration  
du 21 février 1962

---

P.12

VIII - Questions diverses

2) Représentation de la S.N.C.F. dans les Sociétés dont elle est actionnaire.

Dans le cadre des mesures qu'il a arrêtées au cours de sa séance du 18 avril 1951 et sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil autorise le maintien, jusqu'au 31 décembre 1962, de M.M. BIZOT, PAILLIEUX, FORT, GONON, HEBERT, LAGNACE, LEDUC, LEMAIRE, PLOUVIEZ, PONCET, PORCHEZ et THIERS, anciens administrateurs ou fonctionnaires retraités, dans les mandats qui leur ont été respectivement confiés par la S.N.C.F. dans la Société Concessionnaire du Chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre, la Société française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.), les Sociétés de Crédit Immobilier du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de Béziers et de Saint-Pons, de la Montpelliéraine de Crédit Immobilier et les 12 Sociétés de Crédit Immobilier du Sud-Ouest faisant partie de la Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier des Chemins de fer Français, la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement du Secteur Maine-Montparnasse (SEMAMM), la Société Immobilière des Chemins de fer Français (S.I.C.F.), la Société Nationale des Chemins de fer Français en Algérie (S.N.C.F.A.), la Compagnie du Chemin de fer de Vélou-Bertincourt à St-Quentin, la Compagnie du Chemin de fer d'Hermès à Beaumont, la Société de Gérance de Wagons de grande capacité (S.G.W.), la Société Française d'Etudes et de Réalisations Ferroviaires "SOFRERAIL" et la Compagnie des Entrepôts Frigorifiques de l'Ouest (C.E.F.O.).

-:-:-:-:-

8 février 1962

NOTE pour Monsieur le Président

=====

Représentation de la S.N.C.F. dans les Sociétés  
dont elle est actionnaire

---

Dans sa séance du 18 avril 1951, le Conseil a décidé que  
"aucun ancien Administrateur ou Fonctionnaire retraité de la  
"S.N.C.F. ne peut continuer à la représenter dans les Sociétés  
"dont elle est actionnaire, pendant une période supérieure à  
"6 mois à compter de la date de cessation de ses fonctions à la  
"S.N.C.F. Il ne peut être accordé de dérogation à la présente  
"délibération que par décision expresse du Conseil d'Administra-  
"tion de la S.N.C.F. pour une période d'un an renouvelable, prise  
"dans l'intérêt général".

En application de cette décision, il est proposé au Conseil  
d'Administration d'autoriser les anciens Administrateurs et  
Fonctionnaires retraités, dont la liste suit, à occuper les postes  
indiqués jusqu'au 31 décembre 1962 :

- M. BIZOT Vice-Président du Comité d'Administration de la  
Société Concessionnaire du Chemin de fer sous-marin  
entre la France et l'Angleterre;  
Administrateur de la Société française de Trans-  
ports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.).
- M. PAILLIEUX Administrateur de la Société française de Trans-  
ports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.).
- M. FORT Administrateur des Sociétés de Crédit Immobilier de  
Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de Béziers et  
de Saint-Pons, de la Montpelliéraine de Crédit Im-  
mobilier et des 12 Sociétés de Crédit Immobilier du  
Sud-Ouest faisant partie de la Fédération des Socié-  
tés de Crédit Immobilier des Chemins de fer Fran-  
çais.

.....

- M. GONON Membre du Comité d'Administration de la Société Concessionnaire du Chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.
- M. HEBERT Président-Directeur Général de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement du Secteur Maine-Montparnasse (SEMAMM);  
Administrateur de la Société Immobilière des Chemins de fer Français (S.I.C.F.).
- M. LAGNACE Vice-Président de la Société Nationale des Chemins de fer Français en Algérie (S.N.C.F.A.);  
Membre du Comité d'Administration de la Société Concessionnaire du Chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.
- M. LEDUC Administrateur de la Société Immobilière des Chemins de fer Français (S.I.C.F.).
- M. LEMAIRE Administrateur-Délégué de la Société Concessionnaire du Chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.
- M. PLOUVIEZ Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer de Vélou-Bertincourt à St-Quentin;  
Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer d'Hermès à Beaumont
- M. PONCET Président-Directeur Général de la Société de Gérance de Wagons de grande capacité (S.G.W.).
- M. PORCHEZ Président-Directeur Général de la Société Immobilière des Chemins de fer Français (S.I.C.F.);  
Président-Directeur Général de la Société Française d'Etudes et de Réalisations Ferroviaires "SOFRERAIL".
- M. THIERS Président-Directeur Général de la Compagnie des Entrepôts Frigorifiques de l'Ouest (C.E.F.O.).

Le Secrétaire Général Adjoint,

(s) BERNARD.

2 août 1938

---

QU. XII - Représentation de la S.N.C.F.  
dans les Conseils d'Administra-  
tion de différentes Sociétés de  
Crédit Immobilier et d'Habita-  
tion à bon marché.

P.V. COURT &  
STENO

Le Comité approuve les propositions qui lui  
sont soumises.

1er Août 1938

Représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration  
de différentes Sociétés de Crédit Immobilier et  
d'Habitations à Bon Marché

NOTE pour le COMITE de DIRECTION

Dans sa séance du 11 mai 1938 le Conseil d'Administration a  
1°.- Désigné **nominativement** ceux de ses Membres qui seront appelés  
à représenter la Société Nationale dans les Conseils d'Administra-  
tion des Sociétés dans lesquelles elle possède une participation  
financière :

2°.- donné délégation au Comité de Direction pour désigner  
les fonctionnaires de la Société Nationale qui seront appelés à la  
représenter dans ces mêmes Conseils.

Ces désignations ont été faites, sauf en ce qui concerne 44  
Sociétés de Crédit Immobilier et d'Habitations à Bon Marché dans  
lesquelles la Société Nationale ne possède que des participations  
de faible importance, et où elle sera représentée uniquement par  
des fonctionnaires.

Dans 25 de ses Sociétés, les Réseaux n'avaient aucun repré-  
sésentant, en raison de l'importance minime de leur participation.

Dans 17 autres la Société Nationale dispose, en son nom propre  
du siège d'Administrateur qui était attribué au réseau ayant accordé  
sa participation.

Pour la Société de Crédit Immobilier du Tarn et Garonne à la-  
quelle participaient les Compagnies d'Orléans et du Midi, la Société  
Nationale dispose de deux sièges. Enfin, dans la Société Coopérative  
d'Habitations à Bon Marché "LE FOYER CHEMINOT", le réseau de l'Etat,  
qui possédait 21% du capital social, était représenté par un "délégué"  
dont les pouvoirs spéciaux sont définis par les Statuts.

A signaler, en outre, que dix Sociétés de Crédit Immobilier créées par la Compagnie d'Orléans, qui a fourni la presque totalité du capital social, ont été groupées sous le nom de "Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O.". Cette Fédération constitue un organe de coordination, sans pouvoir légal, dont l'objet est d'assurer entre les dix Sociétés qui la composent une unité de vue et de méthode de travail. Elle est gérée par un Président, un Vice Président et un Secrétaire, qui étaient désignés par la Compagnie d'Orléans.

Les Administrateurs des dix Sociétés entrant dans la Fédération sont, pour la plupart, des fonctionnaires locaux de la Société Nationale, qui sont généralement propriétaires d'un certain nombre d'actions.

Il paraît inutile de modifier la situation que l'on vient d'exposer, et il est proposé au Comité de Direction d'approuver les désignations résultant des tableaux ci-annexés.

En ce qui concerne la rémunération allouée aux représentants de la Société Nationale dans les Conseils des Sociétés intéressés, il convient d'observer que les fonctions d'Administrateur de ces Sociétés sont gratuites. La Société Nationale n'encaissera aucune somme au titre des sièges qu'elle détient; il n'est proposé d'allouer aucune rémunération à ses représentants, réserve faite des dispositions ci-après :

La Compagnie d'Orléans affectait chaque année un crédit global à la rémunération de l'activité de ceux de ses représentants qui, en raison des fonctions qu'ils occupaient dans les Conseils d'Administration des Sociétés de Crédit Immobilier (Président, Trésorier, Secrétaire, etc...) apportaient un concours effectif à leur fonctionnement.

Ce crédit a atteint 95.000 francs en 1937, il était réparti par le Président de la Fédération en tenant compte des fonctions occupées par les intéressés.

Il est proposé d'attribuer, à chacune des Sociétés de Crédit



Immobilier de l'ancien Réseau P.O. ainsi qu'à leur Fédération Centrale, une somme forfaitaire destinée au remboursement des frais exposés par les fonctionnaires qui prennent une part active à la gestion, conformément au tableau ci-après :

---

Sièges des Organismes	Crédit global pour remboursement des frais
Fédération et Sociétés de Paris P.O.:	22.500
Orléans .....	7.500
Tours.....	10.500
Bordeaux.....	7.500
Corrèze.....	9.000
Nantes.....	7.500
Montluçon.....	7.500
Figeac.....	7.500
Périgueux.....	6.000
Vierzon.....	6.000
Total .. . . . .	<u>91.500</u>

---

La répartition de la somme allouée à chaque Conseil pourra être faite, comme par le passé, par le Président de la Fédération Centrale.

Numéro d'ordre	Désignation de la Société	Capital social	Part appar- tenant à la S.N.C.F.	Composition du Conseil d'Administration		Représentation proposée	
				Nombre total de Membres	Nombre de sièges à la disposition de la S.N.C.F.		
39	Le Foyer Cheminot.....	1.906.250	21 %	5	1 Délégué	:(M. FORT, Inspecteur Divisionnaire au :(Service Central du Personnel (3ème :(Division - Oeuvres Sociales)	
44	Crédit Immobilier du Tarn- et-Garonne.....	360.000	56 %	8	2	:(S.N.C.F. représentée par M. Fort :(M. Sandré, Ingénieur de la Voie :(à Toulouse (occupe le siège)	
48	Crédit Immobilier de Béziers-St-Pons.....	500.000	6 %	7	1	S.N.C.F. représentée par M. Fort	
52	Société Montpelliéraine de Crédit Immobilier.....	550.000	5 %	9	1	----- d°-----	
53	Société d'H.B.M. du Lot- et-Garonne.....	270.000	15 %	8	1	----- d°-----	
58	Le Nouveau Logis à Paris...	1.000.000	12 %	9	1	----- d°-----	
59	Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O. (Voir page suivante)					:	:
73	Le Cotage Social à Orléans.	1.669.400	5 %	9	1	:(S.N.C.F. représentée par M. Dubos, :(Ingénieur Chef d'Arrondissement Trac- :(tion à Orléans (occupe le siège)	
74	Société d'H.B.M. de Choisy-	1.850.000	24 %	9	1	S.N.C.F. représentée par M. Fort	
76	Crédit Immobilier d'Indre- et-Loire.....	1.450.000	17 %	15	1	:(S.N.C.F. représentée par M. Rouchaud, :(Chef d'Etudes V. et B. à Tours :(occupe le siège)	

Numéro d'ordre	Désignation de la Société	Capital social	Part appartenant à la S.N.C.F.	Composition du Conseil d'Administration		Représentation proposée
				Nombre total de membres	Nombre de sièges à la disposition de la S.N.C.F.	
59	Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier du P.O., comprenant					
	a-C.I. de Paris P.O. ....	800.000	99 %	9	1	S.N.C.F. représentée par M. FORT:
	b-C.I. d'Orléans P.O. ....	400.000	99 %	9	1	-d°-
	c-C.I. de Tours P.O. ....	800.000	99 %	9	1	-d°-
	d-C.I. de Nantes P.O. ....	400.000	99 %	6	1	-d°-
	e-C.I. de Bordeaux P.O....	400.000	97 %	9	1	-d°-
	f-C.I. de Vierzon P.O. ...	200.000	98 %	6	1	-d°-
	g-C.I. de Montluçon P.O...	400.000	99 %	6	1	-d°-
	h-C.I. de la Corrèze P.O...	600.000	100 %	9	1	-d°-
	i-C.I. de Figeac P.O. ....	400.000	100 %	6	1	-d°-
	j-C.I. de Périgueux P.O...	200.000	98 %	6	1	-d°-
Président de la Fédération : M. DUPIN, Chef de la 3ème division du Service Central du Personnel						
Vice-président de la Fédération: M. MARTIN-NEUVILLE, Chef du Domaine au Secrétariat Général						
Secrétaire de la Fédération : M. FORT, Inspecteur divisionnaire au Service Central du Personnel						